

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **DRY WASH**

Code(s) du produit : Aucun rapporté.

Usage du produit : Produit chimique divers.

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:
The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
 1265 Fewster Drive
 Mississauga, Ontario, Canada
 L4W 1A2

Nom et adresse du fabricant:
 Consulter le fournisseur

No de téléphone d'information : (905) 625-0311

No. de téléphone en cas d'urgence : (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Classification pour SIMDUT:
 Catégorie D1B (Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves, matières toxiques);
 Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);
 Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:
 Risque aigu pour la santé;
 Risque chronique pour la santé.

Aperçu des urgences : Liquide transparent incolore. Légère odeur sucrée.
 Attention! TOXIQUE! Peut être mortel en cas d'inhalation. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Risque d'être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Irritant grave pour la peau et l'oeil. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

- Inhalation* : Cause la dépression du système nerveux central. Les symptômes d'une exposition à des concentrations supérieures à 100 ppm sont des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, le vertige, de la fatigue, des faiblesses et de la toux. Au dessus de 1 000 ppm, il y aura un effet défavorable sur la perception visuelle et la motricité. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. L'exposition industrielle en milieu de travail à 100 ppm peut causer un pouls irrégulier.
- Peau* : Cause une irritation grave. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et possiblement la formation de cloques si on laisse le produit sur la peau. Risque d'être absorbé par la peau.
- Yeux* : Les vapeurs risquent d'irriter les yeux. Possibilité d'une irritation grave. Trouble temporaire de vision (vision floue ou voilée) est une possibilité.
- Ingestion* : Risque de causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration peut apparaître durant l'avalement ou le vomissement et causer des lésions pulmonaires.

Effets nocifs chroniques éventuels

- : Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Statut de cancérogène : Risque de cancer. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Mutagène possible. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | <u>% (poids)</u> |
|-------------------|---------------|------------------|
| Trichloroéthylène | 79-01-6 | 60.00 - 100.00 |

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien nettoyer la région affectée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Ne jamais donner d'adrénaline aux personnes suite à une surexposition au trichloroéthylène.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité** : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Des concentrations élevées de vapeurs dans l'air peuvent s'enflammer par des sources d'énergie de grande intensité. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

- Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)** : Liquide combustible Classe III B.

- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

- Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques** : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

- Moyen d'extinction approprié** : La poudre chimique, du gaz carbonique, de la mousse antialcool ou de l'eau pulvérisée.

- Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies** : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.

- Produits de combustion dangereux** : Gaz chlorhydrique; Chlore; Phosgène.

- Évaluation NFPA** 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
 : Santé: 2 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: None.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infilte dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Nettoyage des déversements

- : Enlever toute source d'ignition. Fermer les systèmes de chauffage/refroidissement pour empêcher la contamination de l'édifice. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Trichloroéthylène (100 lbs / 45,4 kg).

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des bases et des matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Entreposer à l'écart de la lumière du soleil.

Substances incompatibles : Aluminium; Alcalis forts; Époxydes; Oxydants; Barium; Baryum; magnésium; Titane. L'oxygène liquide et les autres comburants forts risquent de former des mélanges explosifs avec le trichloroéthylène.

Matériaux d'emballage spéciaux

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| <u>Ingrédients</u> | <u>ACGIH TLV</u> | | <u>OSHA PEL</u> | |
|--------------------|------------------|-------------|-----------------|-------------------|
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| Trichloroéthylène | 10 ppm | 25 ppm | 100 ppm | 200 ppm (Plafond) |

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Ouvrir les portes et/ou les fenêtres. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- : Utiliser un respirateur avec masque complet, muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques et homologué NIOSH/MSHA si les limites d'exposition recommandées sont dépassées. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandés. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

Considérations générales d'hygiène

- : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---|------------------------|---|------------------------------|
| État physique | : Liquide clair. | Apparence | : incolore |
| Odeur | : Légère odeur sucrée. | Seuil olfactif | : 60 ppm |
| pH | : S/O | | |
| Point d'ébullition | : 86,7°C (188°F) | Densité relative | : 1,45 |
| Point de fusion/de gel | : P/D | Coefficient de répartition eau/huile | : Log Poct = 2,42 |
| | | Solubilité dans l'eau | : 0,1g / 100 g @ 25°C (77°F) |
| Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F) | : 55 | Taux d'évaporation (acétate n-butylrique = 1) | : 0,3 |
| Densité de vapeur (Air = 1) | : 4,5 | Matières volatiles (% en poids) | : 100% |
| Composés organiques volatils (COV) | : P/D | Température d'auto-inflammation | : P/D |
| Point d'éclair | : P/D | Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) | : P/D |
| Point d'éclair, méthode | : P/D | Retour de flamme observé | : S/O |
| Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) | : P/D | | |
| Distance de projection de la flamme | : S/O | | |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité/Réactivité | : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Peut se décomposer lentement dans l'air pour former des produits de décomposition dangereux. Ce procédé peut être accéléré par un contact direct avec les rayons du soleil, la chaleur et l'humidité. Le contact avec l'eau peut produire de l'acide dichloroacétique et du chlorure d'hydrogène. Le contact avec les pièces en aluminium dans un système fluide sous pression risque de causer de violentes réactions. |
| Polymérisation dangereuse | : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | : Éviter l'humidité. Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Tenir à l'écart de l'ensoleillement direct. |
| Substances à éviter et incompatibilité | : Matières incompatibles (voir Section 7). |
| Produits de décomposition dangereux | : Gaz chlorhydrique; Phosgène; Chlore; acide dichloroacétique; chlorure d'acétyle. |

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------|--|
| Organes cibles | : Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, foie et reins. |
| Voies d'exposition | : <i>Inhalation:</i> OUI <i>Absorption cutanée:</i> OUI <i>Peau & Yeux:</i> OUI <i>Ingestion:</i> OUI |
| Données toxicologiques | : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë. |

| Composants | CL₅₀(4hr) | DL₅₀ | |
|-------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| | <u>inh, rat</u> | <u>(Orale, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| Trichloroéthylène | 8000 ppm | 7200 mg/kg | > 29 000 mg/kg |

| | |
|-------------------------------------|---|
| Statut de cancérigène | : Contient: Trichloroéthylène. Le trichloroéthylène est inscrit comme étant potentiellement cancérigène par CIRC et NTP. |
| Effets sur la reproduction | : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction. |
| Tératogénicité | : N'est pas sensé être un tératogène. |
| Mutagénicité | : Contient: Trichloroéthylène. Le trichloroéthylène peut causer des mutations des cellules non reproductrices (cellules somatiques) selon des données animales. |
| Épidémiologie | : Pas disponible. |
| Sensibilisation à la matière | : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané. |
| Substances synergiques | : La consommation de boissons alcoolisées risque d'augmenter les chances que des effets toxiques se produisent suite à l'exposition au produit. |

DRY WASH

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 06/01/2010

Page 5 de 7

Propriétés irritantes du produit

: Grave irritant pour les yeux. Irritation sévère de la peau

Autres dangers importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées et trouble respiratoire déjà existants. Alcoolisme, maladie rénale et/ou hépatique aiguë ou chronique, troubles d'arythmie cardiaque, et névrite et autres troubles du système nerveux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Mobilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Persistance

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Manipulation en vue de l'élimination**

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.



Méthodes d'élimination

: L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Titre 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|---|---|------------------------------|--------|--------------------|---|
| Canada (TMD) | UN1710 | SOLUTION DE TRICHLORÉTHYLÈNE | 6.1 | III |  |
| Canada (TMD) Renseignements supplémentaires | Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption. | | | | |
| Les États-Unis (DOT) | UN1710 | Trichloroethylene solution | 6.1 | III |  |
| Les États-Unis (DOT) Renseignements supplémentaires | Peut être expédié comme une quantité limitée quand transporté dans des contenants qui dépassent pas 4,0 L (1,0 gallons) pour des liquides ou 5,0 kg (11 livres) pour des solides, dans des emballages excédant pas la masse brute (de 66 livres) de 30 kg. Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Trichloroéthylène (100 lbs / 45,4 kg). | | | | |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Trichloroéthylène (100 lbs / 45,4 kg).

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujéti aux exigences de notification SARA, puisqu'il contient des composants de produits chimiques toxiques en quantité supérieure aux concentrations minimales. Ce produit contient: Trichloroéthylène.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer. Contient: Trichloroéthylène.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Trichloroéthylène (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

Renseignement international:

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
Santé : * 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0


- Légende** :
- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 - CA: California
 - CAS: Chemical Abstract Services
 - CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
 - CFR: Code of Federal Regulations
 - DOT: Department of Transportation
 - EPA: Environmental Protection Agency
 - HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
 - HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 - CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 - Inh: Inhalation
 - MA: Massachusetts
 - MN: Minnesota
 - S/O: Sans objet
 - P/D: Pas disponible
 - NFPA: National Fire Protection Association
 - NJ: New Jersey
 - NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 - NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 - OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 - PA: Pennsylvania
 - PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 - RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 - RI: Rhode Island
 - SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 - STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 - TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 - TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 - TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
 - SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

DRY WASH

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 06/01/2010

Page 7 de 7

- Références** : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 18 décembre 2009.

| | |
|---|--|
| <p>Préparée pour : The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. 1265 Fewster Drive, Mississauga, ON, Canada, L4W 1A2 Téléphone: (905) 625-0311 Adresser toutes les requêtes à The Dodge Chemical Company (Canada).</p> | |
| <p>Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p> |  <p>Centre de Conformité Inc. The Compliance Center Inc. Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p> |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Date de la préparation (jj/mm/aaaa)

: 08/01/2007

Date de révision (jj/mm/aaaa)

: 06/01/2010

No de révision

: 2

Informations de révision

: Format à 9 sections transformé en format à 16 sections. Toutes les sections modifiées.

FIN DU DOCUMENT